

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°861 désignant les membres de la. commission. Des: bourses,

n°861

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 août 1950

Numéro JO  
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro  
30 août 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté local n° 996 du 16 septembre Sur la proposition du chef du service de l'enseignement p. i..

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— La commission des bourses créée par l'arrêté SUSVISÉ, est composée ainsi qu'il suit : M. le chef du service de l'enseignement p.i., président : M. le chef du service des finances, membre : M. C'arrétéro, délégué du Conseil représentatif. membre : M° » Le Ber, institutrice de 6° classe. membre : M° Pottier, institutrice de + classe. membre : M. Gainet, instituteur de 5° classe, membre : M. Terrisse, instituteur de 2° classe. membre : M. Moussard. technicien Station radio. membre; MI. Abdou Mohamed Bourhan, commis administratif. membre.

#### Art. 2

— La commission se réunira au bureau de M. le chef du service des finances le vendredi 5 septembre 1950, à 16 heures. Art. os. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon**